



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de juillet 2024

Points saillants de la réunion du Conseil du jeudi, 25 juillet 2024. Le texte complet de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de 56 nouveaux membres.
2. Le Conseil a approuvé ce qui suit relativement aux essais pour l'Équipe nationale 2025 :
 - a. Les binômes conducteur-chien qui ont satisfaits à tous les critères de sélection décrits dans le document intitulé Critères de sélection de l'équipe 2025 et qui sont admissibles à concourir aux concours ordinaires de l'AAC en Régulier à leur hauteur de saut de l'IFCS peuvent présenter leur candidature pour se mériter une place sur l'équipe nationale.
 - b. Les chiens qui ont satisfaits à tous les critères de sélection décrits dans le document intitulé Critères de sélection de l'équipe 2025, sauf l'exigence d'avoir au moins un titre de l'AAC, seront autorisés à concourir afin d'obtenir une place sur l'équipe nationale 2025.
Si le chien est nommé sur l'équipe nationale 2025, il doit avoir obtenu un titre de l'AAC pas plus tard que le 1^{er} janvier 2025 sinon il sera retiré de l'équipe et le dépôt ainsi que les fonds recueillis au nom de l'équipe ne seront pas remboursés au conducteur. La date d'échéance ne sera pas prolongée pour aucun motif.
 - c. Les conducteurs qui ont présenté une demande pour participer aux essais de sélection de l'équipe nationale et qui n'étaient pas membres de l'AAC au 15 juillet 2024 ne peuvent pas concourir pour obtenir une place sur l'équipe nationale.
3. On rappelle aux membres qu'ils peuvent trouver de l'information dans le bulletin On Course et sur le site Web de l'AAC, dans la section réservée aux membres. Ils peuvent aussi poser leurs questions à leur directeur régional.